

PLAN D'ACTION CITOYEN

« **Vieillir ou conduire, faut-il choisir ?** »

Compte-rendu de la conférence du 22 janvier 2020.

Cette conférence avait pour but de répondre à un certain nombre de questions particulièrement pertinentes à une époque où notre société est en cours de vieillissement. Comment évolue la mobilité avec l'âge ? Quels modes de déplacement sont privilégiés par les seniors ? Comment se comportent-ils dans la circulation ? Les usagers plus âgés sont-ils impliqués dans beaucoup d'accidents ? Courent-ils un risque accru d'être victimes d'un accident ? Dans quel mode de transport les seniors courent-ils le plus de risques ? Quelles situations de trafic sont les plus difficiles et donc les plus dangereuses pour eux ?

Principaux résultats

Limites liées à l'âge

Outre les phénomènes « normaux » liés à la vieillesse, bon nombre de seniors souffrent d'une ou de plusieurs affections chroniques telles que des maladies cardiovasculaires, de la démence, de la dépression ou de l'arthrose susceptibles de limiter l'aptitude à la conduite. Si l'utilisateur n'est atteint que d'une seule maladie, les limites peuvent souvent être compensées, alors que le risque d'accident augmente nettement s'il souffre de plusieurs affections médicales (et qu'il prend des médicaments pour les traiter).

Les restrictions

La vue : est une fonction primordiale dans la limite de l'aptitude à la conduite. Ce déficit visuel est un processus lent et progressif, l'inconvénient est que la plupart des seniors n'ont pas conscience, ni l'ampleur de la situation. L'acuité visuelle s'accélère vers l'âge de 50 ans.

En cas de cataracte caractérisée par une vision brouillée et débouche sur une réduction visuelle.

La vue en conditions de faible luminosité : on estime qu'environ un tiers des personnes âgées de plus de 70 ans ne voient plus suffisamment la nuit pour conduire une voiture en toute sécurité.

Traitement cognitif : le recul normal de la mémoire en rapport avec l'âge.

Temps de réaction plus lent chez les aînés

Par exemple, le fait de ne pas dépasser sans être absolument sûr d'avoir assez de marge pour le faire.

Le fait de prendre plusieurs décisions à la fois, les conducteurs âgés ont besoins d'avantage de temps pour traiter l'information voulue pour distinguer ce qui est permanent de ce qui ne l'est pas pour la tâche de la conduite.

Flexibilité : Les personnes âgées ont beaucoup de mal à tourner la tête que les jeunes car la flexibilité des muscles et des articulations diminue avec l'âge, réduction de la capacité de rotation de la tête.

Les maladies cardiovasculaires : les troubles du rythme cardiaque peuvent dans les cas extrêmes déboucher sur une perte de conscience.

Le diabète : 20% de personnes de 65 ans et plus ont un excès de sucre dans le sang (diabète de type 2) qui peut entraîner une désorientation de la vue ou diminution de la capacité de réflexion.

Conclusion et recommandations

La conduite sous l'influence des médicaments à éviter

Les plus de 65 ans se déplacent plus lentement et roulent de manière plus défensive et évitent les trajets de nuit ou pendant les heures de pointe.

Les organismes de contrôle officiels

CARA : le centre d'aptitude à la conduite et à l'adaptation des véhicules pour région Bruxelles-capitale

Le centre évalue toutes les fonctions :

- Une diminution des capacités fonctionnelles après une atteinte au système musculo-squelettiques.
- Une affection du système nerveux central ou périphérique
- Tout autre affection pouvant provoquer une limitation du contrôle moteur

DAC : Centre d'aptitude à la conduite de l'ASWR (Agence Wallonne pour la sécurité)

Les experts du DAC vous renseignent et réalisent tous les tests nécessaires en vue d'évaluer votre aptitude à la conduite et, si nécessaire d'envisager avec vous les possibilités d'adaptation de votre véhicule ou des conditions d'usage de votre permis de conduire.

Les évaluations du Cara et du Dac sont gratuites !

Michel Henry

